

Sécurité de la conduite de véhicules motoneiges en milieu professionnel de montagne

RS7358 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	311u
Formacode(s)	31820
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	27/10/2025
Date d'échéance	27/10/2030

Certificateur(s)

SCES NOUVEAUX AUX TELEPHERIQUES FRANCE · SIRET : 38418452900020
CPNEFP DES REMONTEES MECANIQUES ET DOMAINES SKIABLES

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
SCES NOUVEAUX AUX TELEPHERIQUES FRANCE	38418452900020	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification permet de vérifier les connaissances et savoir-faire des conducteurs pour la sécurité de la conduite des véhicules motoneige en milieu de montagne.

Les profils des stagiaires sont diversifiés, majoritairement des salariés « pisteurs secouristes » et des « conducteurs de téléskis », de « télésièges à attaches débrayables », de « télésièges à attaches fixes », et de tout personnel travaillant dans le domaines skiables..

La sécurité au travail est une priorité de la branche au niveau national, une commission travaille sur ce sujet de manière régulière (composée de dirigeants, de responsables Qualité Sécurité Environnement...), un plan d'action national est engagé par la chambre syndicale nationale Domaines Skiables de France (la formation des personnels à la sécurité au travail en constitue une partie intégrante). Ce certificat a été construit en partenariat, de manière étroite, avec les services de la CARSAT et dans le respect de ces recommandations.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Vérifier l'état de son véhicule avant de le démarrer, et ce afin de repérer toute anomalie et donc d'optimiser la sécurité de son intervention sur le domaine skiable dans le cadre de son activité professionnelle (maintenance, sécurisation des pistes...)

Démarrer le véhicule en toute sécurité et ce en s'assurant que tous les éléments de protection soient correctement mis en place, pour se rendre sur son lieu d'intervention professionnelle en utilisant les pistes, sentiers ou chemins enneigés du domaine skiable (dans le respect de la Recommandation CNAMTS R401)

Se déplacer en adaptant sa vitesse et sa position de conduite pour optimiser sa sécurité et celle des tiers dans le respect des consignes et recommandations (Recommandation CNAMTS R401) notamment en accélérant, en ralentissant et en freinant de manière adaptée aux situations qui se présentent.

Effectuer une marche arrière, pour contourner un obstacle ou bien pour réaliser un stationnement, et ce en toute sécurité pour soi et les éventuelles personnes présentes à proximité du véhicule.
Réaliser un demi-tour suite à une renonciation à un parcours de circulation, lorsque les risques liés à ce parcours sont considérés comme trop importants pour sa sécurité sur les pistes sentiers ou chemins enneigés
Arrêter son véhicule en fin d'intervention, en veillant à réaliser toutes les mesures de précaution liées à cette fin de mission, et ce pour la sécurité des futurs utilisateurs du véhicule

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ
néant

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS
Formation continue

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION
néant

PRÉREQUIS À LA VALIDATION
néant

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury de certification est composé de deux membres : 50 % de jurys interne (membre de la CPNEFP) et 50 % de jury externe (non membre de la CPNEFP).

Base légale

Date de décision	27/10/2025
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	27/10/2030
Date de dernière délivrance possible	26/04/2031

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RS6496

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF
<https://www.domaines-skiables.fr/formations-dsf/certificats/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7358/>